

COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 27 Février 2017 à 20 heures
(séance levée à 21h50)

Sont présents : M.THIRY René, Maire.

- M.PAQUET Jean-Claude – Mme PARIS Yvette – M.CORRA Alain - Mme MAUCHANT Martine, Adjoints.
Mme BOSSI Carole - Mme LEONARD Sylvette– M. CERONE Philippe – M. COLOMBE Michel – Mme MARCON Joëlle – M.
CHERIFI M'Hamed – Mme HAMOUM Yasmina – M. SEIWERT Denis, Conseillers.

Sont absents : M. CANTERI Dominique – M. BISAGA Thierry – Mme HAAS Alexandra – M. COLIN Marc – Mme
CICCIARELLO Sabine – Mme CANNITO Nathalie

Procurations : M.CANTERI à M.CORRA ; M. BISAGA à M. THIRY ; Mme CICCIARELLO à Mme PARIS

Nombre de conseillers en exercice : dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations.

Mme Sylvette LEONARD est élue secrétaire de séance.

N°16/2017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL - TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ECOLE MAIRIE**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2017, l'effort de l'Etat se traduit par la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local pour l'année 2017. Il s'agit d'un dispositif créé l'année dernière dont le but est d'aider la réalisation des projets d'investissements portés par les communes et leurs groupements. Le fonds de soutien à l'investissement local se caractérise notamment par une enveloppe de 600 Millions d'euros consacrée au financement des grandes priorités d'investissement. Parmi celles-ci, figurent notamment les travaux de rénovation thermique et de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Il précise que dans la mesure où cette dotation, n'est pas pérenne, l'engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement local pour 2017 pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment Mairie-Ecole, sur la base des devis ci-annexés d'un montant total de 581 911.36 € HT, et se décomposant comme suit :

1. Remplacement des chaudières Mairie	70 000,00 € HT
2. Isolation des murs extérieurs	340 000,00 € HT
3. Isolation toitures école	150 000,00 € HT
4. VMC double flux	20 000,00 € HT
5. Isolation sous-plancher	100 000,00 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu la loi de finances 2017,

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales du 24 Janvier 2017

Vu les devis ci-annexés d'un montant total de 680 000,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,

Approuve la proposition du Maire relative à cette demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'Investissement Public Local, pour les travaux de rénovation thermique sur le bâtiment Mairie-Ecole

Sollicite auprès de l'Etat et dans ce cadre, une subvention sur la base des devis ci-annexés d'un montant total de 581 911.36 € HT.

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage, en cas d'octroi d'une subvention par l'Etat, à engager les travaux de rénovation thermique avant le 31 décembre 2017.

S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.



N°17/2017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL - DEVELOPPEMENT DE 4 ARRÊTS DE BUS**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2017, l'effort de l'Etat se traduit par la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local pour l'année 2017. Il s'agit d'un dispositif créé l'année dernière dont le but est d'aider la réalisation des projets d'investissements portés par les communes et leurs groupements. Le fonds de soutien à l'investissement local se caractérise notamment par une enveloppe de 600 Millions d'euros consacrée au financement des grandes priorités d'investissement. Parmi celles-ci figurent notamment les travaux de Rénovation thermique et de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Il précise que dans la mesure où cette dotation, n'est pas pérenne, l'engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement local pour 2017 pour les travaux de développement de 4 arrêts de bus sur le territoire de la commune, sur la base des devis ci-annexés d'un montant total de 92 865,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi de finances 2017,

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales du 24 Janvier 2017

Vu les devis ci-annexés d'un montant total de 92 865,00 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,

Approuve la proposition du Maire relative à cette demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'Investissement Public Local, pour les travaux Développement de 4 arrêts de bus sur le territoire de la commune.

Sollicite auprès de l'Etat et dans ce cadre, une subvention sur la base des devis ci-annexés d'un montant total de 92 865,00 € H.T.

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage, en cas d'octroi d'une subvention par l'Etat, à engager les travaux de rénovation thermique avant le 31 décembre 2017.

S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.



N°18/2017

CONFIRMATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS NEOLIA LORRAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations Numéro 59 à 62 du 25 Juin 2008 et Numéro 29 à 31 du 19 avril 2011 garantissant les emprunts contractés par Neolia Lorraine concernant l'acquisition et l'amélioration de 33 logements sociaux situés rue Boyer, de la corvée, du fond de Metz, du vieux Chemin, de la Vigne, de la Cloujère financés en 2009 et concernant la construction neuve de 12 logements sociaux, aux 3 et 5 rue du vieux Moulin financées en 2012. Les garanties avaient été accordées par le conseil municipal sur 50 % de l'ensemble des prêts soit un total garanti initial de 2 067 010,03 € actuellement l'encours des garanties s'élève à 1 859 833,98 €

Monsieur le Maire expose par ailleurs, la prochaine fusion par voie d'absorption entre Logiest et Neolia Lorraine qui devrait intervenir le 31 Janvier 2017, la société absorbante (Logiest) se verra transférer l'ensemble des prêts contractés par la société absorbée (Neolia Lorraine).

En conséquence, il est nécessaire de confirmer le maintien des garanties d'emprunt accordées par la commune à Néolia pour la nouvelle structure issue de la fusion par absorption.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu ses délibérations Numéro 59 à 62 du 25 Juin 2008 et Numéro 29 à 31 du 19 avril 2011 garantissant les prêts de Neolia à hauteur de 2 067 010,03 €.

Considérant que l'encours actuel des garanties d'emprunts s'élève à 1 859 833,98€

Considérant la prochaine fusion par absorption entre Logiest et Neolia

Considérant qu'il est nécessaire de confirmer le maintien des garanties d'emprunt accordées par la commune pour la nouvelle structure issue de la fusion par absorption entre Logiest et Neolia.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,

Confirme le maintien des garanties accordées à Neolia Lorraine pour un montant initial de 2 067 010,03€ avec un encours actuel de 1 859 833,98€ pour la nouvelle structure issue de la fusion par absorption entre Logiest et Neolia Lorraine

Confirme les termes des délibérations Numéro 59 à 62 du 25 Juin 2008 et Numéro 29 à 31 du 19 avril 2011 ci-joint pour la nouvelle structure issue de la fusion par absorption entre Logiest et Neolia Lorraine.

N° 19/2017

PROJET D'UN PARC EOLIEN A BOULANGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 4 mai 2016 émettant un avis favorable sur le projet de parc éolien comptant 2 éoliennes sur le territoire de la commune de Boulange.

Il précise par ailleurs que le préfet de Moselle en accord avec le pétitionnaire, la société SEPE du Bois des Corps, a décidé par un arrêté d'ouvrir une nouvelle enquête publique sur ce projet sur la base d'un dossier consolidé, celle-ci aura lieu du 30 Janvier 2017 au 20 mars 2017. Cette enquête publique doit se dérouler dans les communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet, ce qui est le cas, notamment, de la commune d'Audun-le-Roman, qui doit émettre un avis sur ledit projet conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Moselle en date du 31 Janvier 2017.

Vu sa délibération numéro 37/2016 émettant un avis favorable sur le parc éolien à Boulange,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 512-2, R 512-14, R 512-20 et R512-24,

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées : 14 pour, 1 contre (Monsieur Cerone) 1 abstention (Madame Bossi)

Emet un avis favorable sur le projet du parc éolien de Boulange.

N° 20/2017

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS LIEU DIT DE LA CORVEE

Monsieur le Maire explique au conseil le principe des jardins partagés : ces derniers permettent le jardinage collectif par un groupe d'habitants de terrains parfois laissés à l'abandon. Ces installations présentent un intérêt communal certain car ils améliorent le cadre de vie et permettent des échanges entre personnes d'origine géographique, de milieux sociaux et d'âges différents.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune d'acquérir plusieurs terrains sur le lieu dit de la Corvée. Les parcelles cadastrés AB 401, AB 402 et AB 403 d'une contenance respective de 135m², 134m², 159 m² situées en zone NJ du Plan local d'Urbanisme de la Commune d'Audun-le-Roman, répondent parfaitement à ce besoin.

Monsieur le Maire, après avoir communiqué l'estimation de France Domaine en date du 8 Décembre 2016 qui établit une valeur vénale de 5400 € hors droits et taxes pour une superficie totale de 428 m², propose au conseil Municipal de délibérer afin d'acquérir les dits terrains.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par les communes,

Vu le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 fixant les modalités de consultation du service des Domaines, et vu l'avis de France Domaine ci-annexé,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

Considérant l'intérêt Communal que représente la création de Jardins partagés,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles AB 401 AB 402 et AB 403, pour réaliser ce projet,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées,

Approuve l'acquisition par la Commune des terrains situés sur les parcelles cadastrées AB 401(135m²) AB 402 (134m²) et AB 403 (159 m²) lieu dit de « la Corvée » soit une superficie totale à acquérir de 428m²

Fixe le prix d'achat de ces terrains par la Commune au prix principal de 7 € le m² hors droits et taxes soit 2996,00 € au total hors droits et taxes

Approuve la prise en charge des émoluments et frais d'actes inhérents aux dites cessions.

Autorise le Maire à engager les tractations nécessaires à l'acquisition des dits terrains lieu dit de la Corvée, et à signer tous documents y afférents auprès du Notaire à BRIEY aux conditions ci-dessus spécifiées.

N°21/2017

ONF PROGRAMME D'ACTIONS 2017 - TRAVAUX SYLVICOLES ET D'INFRASTRUCTURE

Le Conseil Municipal,

Vu le programme non contractuel, d'actions pour l'année 2016, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier, et consistant en :

.Travaux sylvicoles pour un montant total de 3 030,00 € HT :

-Dégagement manuel de plantation - localisation : 10 (2,63ha).

-Régénération par plantation – localisation 10 (250 PL)

-Application de répulsifs – localisation 10 (2500 PL)

.Travaux d'infrastructure pour un montant total de 3090,00 € HT :

-Travaux de mise aux normes des infrastructures – localisation : parcelle 20 – création de pistes d'exploitation en terrain naturel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,

Approuve le programme d'actions des travaux sylvicoles et d'infrastructure à réaliser en 2017.

N°22/2017

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il précise qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau des effectifs recensant chacun des emplois créés, avec le cadre d'emplois et le grade correspondants.

A cet effet, il informe l'assemblée de sa future proposition qui sera présentée auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, pour la promotion d'un Adjoint technique territorial aux services techniques, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Il propose de modifier le tableau des effectifs pour créer le nouveau grade, et déclarer ensuite cette vacance, dès réception de l'avis de la CAP, afin de pouvoir nommer cet agent sur le nouveau grade prochainement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 et par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu sa délibération n° 13 en date du 30 Janvier 2016, fixant le tableau des effectifs de la commune,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées

Approuve la proposition du Maire relative à la modification du tableau des effectifs en ce sens.

TABLEAU DES EFFECTIFS

CADRE D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	EFFECTIF
Filière administrative		
attaché territorial	35	1
rédacteur territorial	35	2
adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35	1
adjoint administratif	28	1
filière technique - atelier		
adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	6
adjoint technique territorial	35	2
filière technique - entretien école élémentaire		
adjoint technique territorial - aile gauche	24	1
adjoint technique territorial - aile droite	22	1
filière technique - entretien Mairie, espace socio-culturel, dojo, maison des clubs, espace jeunes, dépositaire		
adjoint technique territorial	28	1
filière sociale - écoles maternelles		
ATSEM de 2 ^{ème} classe	35	1
ATSEM de 2 ^{ème} classe	35	1
ATSEM de 2 ^{ème} classe	35	1
TOTAL DES EFFECTIFS		19



N°23/2017

**INSCRIPTIONS AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SUITE AUX DELEGATIONS ACCORDEES A M. RENE THIRY, MAIRE,
PAR DELIBERATION N° 34 DU 20 MAI 2014.**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ou interventions de M. René THIRY, Maire, conformes à la délégation consentie par le conseil municipal :

SIGNATURE DECLARATION DE SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire fait part au conseil de la signature d'une déclaration de sous-traitance (formulaire DC 4) avec le groupement EUROVIA-SAVIA dans le cadre du marché de travaux « Requalification de la rue de Verdun » pour un montant de 31 000.00 € HT. Le sous traitant est l'entreprise TELEREP EST et sa prestation concerne la réhabilitation sans ouverture de tranchée du réseau unitaire par techniques ponctuelles et continues.

**SIGNATURE MAITRISE D'ŒUVRE DEVELOPPEMENT DE 4 ARRÊTS DE BUS ET ECLAIRAGE
SECURITAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la signature d'une Maitrise d'œuvre avec Girards Etudes dans le cadre des travaux de développement de 4 arrêts de bus sur le territoire de la commune et d'éclairage sécuritaire sur 4 passages piétons , opérations qui seront inscrites au budget 2017. Le montant de la maitrise d'œuvre s'élève à 6 452.92 € TTC.

SIGNATURE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION THERMIQUE BATIMENT ECOLE MAIRIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la signature d'une 1^{ère} partie de Maîtrise d'œuvre avec Madame WININGER architecte dans le cadre de la Réhabilitation Thermique du bâtiment Mairie-Ecole, opération qui sera inscrite au budget 2017. Le montant de la 1^{ère} partie de la maîtrise d'œuvre s'élève à 5 750,00 € HT. En outre de cette 1^{ère} partie de maîtrise d'œuvre, une prestation annexe concernant un Audit énergétique avec l'entreprise E.T.I a été signée pour un montant de 3750 € HT

ADHESION 2017 LES FRANCAS

L'adhésion à l'association départementale des FRANCAS de Meurthe et Moselle a été renouvelée par Monsieur le Maire moyennant une cotisation d'un montant de 95.22 € (correspondant à la cotisation commune non organisatrice de loisirs : forfait de 70 € et 0,01 € par habitant, soit 25.22 €).

